

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 42 (1980)
Heft: 7

Artikel: Le service d'entrepreneur agricole et les COUMA : ensemble ou l'un contre l'autre?
Autor: Hirte, Fritz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083627>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le service d'entrepreneur agricole et les COUMA – ensemble ou l'un contre l'autre ?

Fritz Hirter, agriculteur, gérant d'une COUMA et entrepreneur agricole. 5745 Safenwil, AG.

Tout d'abord une question: peut-on, en principe, tirer un trait définitif entre la COUMA et le Service d'entrepreneur agricole? A quel moment peut-on dire d'un propriétaire de machines au sein d'une COUMA qu'il commence à exécuter des travaux pour des tiers en tant qu'entrepreneur? La question peut d'ailleurs se poser inversément: où se situe la COUMA, quand un entrepreneur agricole installé dans la région, entreprend des travaux pour cette même COUMA? Peut-on dire que la différence réside dans le prix du travail? Mon expérience et mes observations me permettent de dire que la différence se trouve dans le genre des décomptes qui s'établissent.

Finalement, le but poursuivi par les deux systèmes est le même: il s'agit chaque fois

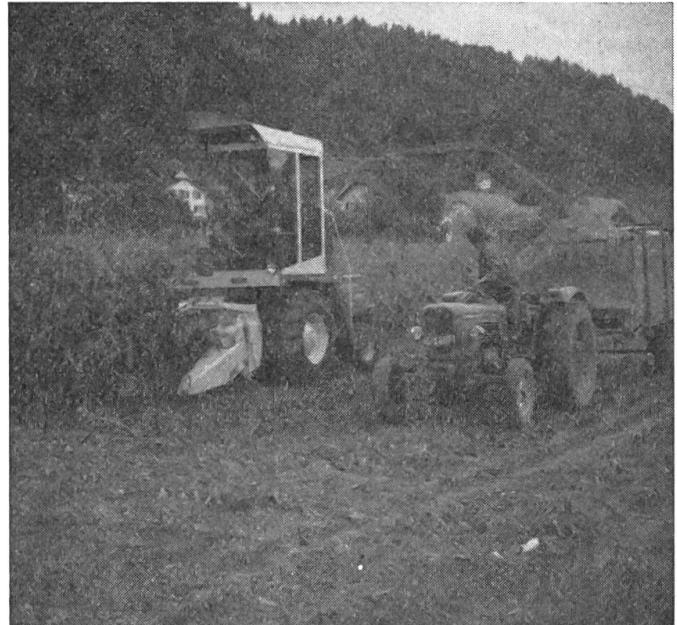


Fig. 2: L'ensilage de maïs effectué par un entrepreneur ou une COUMA.

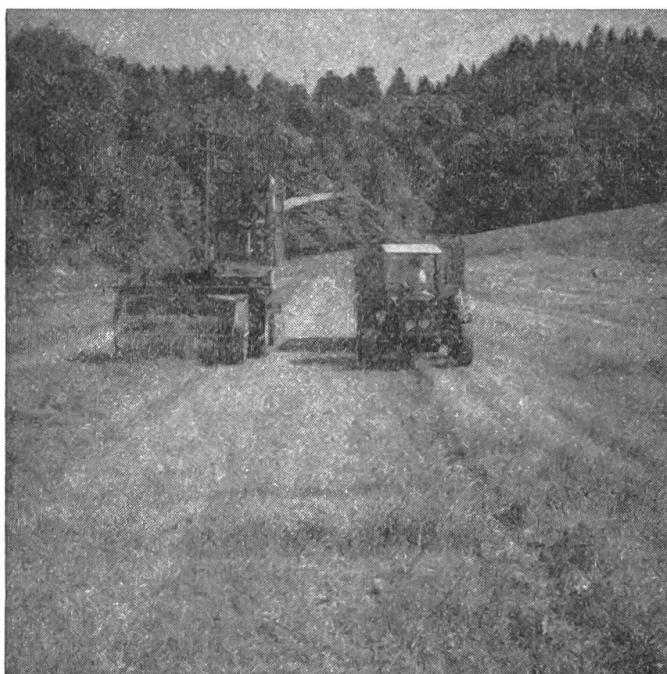


Fig. 1: L'ensilage de l'herbe avec une ensileuse automobile dans une COUMA.

d'obtenir un coefficient optimal d'utilisation des machines. Et, comparé aux autres formes de communautés, c'est l'entrepreneur agricole qui obtient le meilleur coefficient d'utilisation pour chaque machine en particulier. Il s'agit d'un fait prouvé par les expériences des dernières années. L'entrepreneur agricole porte toute la responsabilité pour la mise de fonds et l'utilisation des machines. Les entrepreneurs agricoles ont quelquefois la réputation de ne pas toujours exécuter les travaux dans les délais requis. Mais ces dires doivent être attribués soit à la forte demande des machines, ou à des conditions atmosphériques défavorables du moment, soit encore à l'impatience de certains agriculteurs. Ce problème est d'ailleurs d'ordre général quand il s'agit d'utilisation communautaire de machines agricoles. C'est aussi la raison

pour laquelle on n'arrivera jamais à persuader tous les agriculteurs des avantages qu'offre une utilisation communautaire. Etant donné son organisation (atelier de réparations, une connaissance technique très poussée, etc.), l'entrepreneur agricole est très demandé, même au sein d'une COUMA. Une COUMA n'est donc jamais en concurrence avec un entrepreneur agricole. On devrait essayer d'adopter un modus vivendi du point de vue collaboration et viabilité, et, par des discussions ouvertes entre agriculteurs, trouver la meilleure voie à suivre car l'usage communautaire de machines agricoles doit encore se développer à l'avenir et le fera très certainement. Il ne dépend que de nous tous, que nous soyons chef d'exploitation ou conseiller en machinisme agricole, ou encore entrepreneur agricole, ou même membres d'une COUMA, d'entretenir un parc de machines adapté aux possibilités d'utilisation de la région en question.

Seule une COUMA est en mesure d'offrir une gamme complète de machines et d'instruments de travail y compris le personnel qualifié sans devoir précipiter certaines exploitations dans le courant toujours plus rapide de la mécanisation à outrance. Mais pour cela, il faut des exploitations qui se spécialisent, autrement dit des services d'entrepreneur agricoles.

De leur côté, ces entrepreneurs dépendent d'une main-d'œuvre auxiliaire, disponible dans les COUMA: je veux dire par là les fils des agriculteurs. Voilà comment, en fait, je m'imagine la forme idéale de cette collaboration; elle fonctionne d'ailleurs ainsi dans notre COUMA depuis plus de 10 ans. L'entrepreneur agricole travaille tout particulièrement avec des machines puissantes, qui exigent des connaissances approfondies pour leur maniement et leur entretien. Elle exige également une disponibilité totale du personnel hautement qualifié, afin de pouvoir travailler avec les machines les plus modernes et à des prix avantageux, notamment pour la récolte du maïs à ensiler.



Fig. 3: Une chaîne d'ensilage moderne avec ensileuse automobile à 3 rangs et doseur, prête à être déplacée d'un lieu de travail à un autre. Travail effectué par un entrepreneur ou une COUMA.

La solution idéale est de pouvoir servir toute une région avec une machine spécifique; cela permet, d'une part, un coefficient d'utilisation optimal et garantit, d'autre part, une certaine surface de travail. Je pense ici particulièrement aux cultures de légumes entreprises sous contrat avec les fabriques de conserves et les cultures de betteraves sucrières. Il est évident que plus la machine est puissante et chère, plus il faudra prendre une décision rapide et faire preuve d'autorité dans l'organisation du travail. D'un autre côté, plus la COUMA prend d'importance, plus la répartition du travail sera compliquée et par conséquent plus lente. Et c'est exactement ici que réside la force de l'entrepreneur de travaux agricoles. On peut aussi penser que c'est une des raisons pour laquelle, dans notre région, les COUMA n'ont pas encore réussi à s'implanter en plus grand nombre.

Le nombre de machines a augmenté plus vite que la volonté de les utiliser en commun et d'augmenter leur coefficient d'utilisation. C'est la raison pour laquelle la COUMA travaille plutôt avec des machines plus petites et plus simples; elle s'occupe égale-

ment des décomptes et assume la responsabilité de la coordination des travaux: par exemple pour la chaîne de travail de l'épannage du fumier.

L'établissement des tarifs

Dans bon nombre de COUMA, on applique les tarifs de la FAT. Dans notre pays, par contre, on rediscute chaque année les tarifs à établir. Il faut souligner que ce deuxième système peut être dangereux. D'un côté se trouvent les «consommateurs» qui demandent des prix avantageux, de l'autre côté les «exécutants» qui se ressentent des hausses de salaires, de carburant et de frais de machines, et qui, en fin de compte, renoncent à prendre le risque d'acheter une machine pour la relouer à d'autres agriculteurs. Malgré cela, il me semble que les discussions entre agriculteurs au sujet des tarifs sont certainement judicieuses; elles permettent d'illustrer et d'expliquer l'échelonnement de ces frais.

Du côté de l'entrepreneur, l'établissement des prix est quelque peu différent. Ceux-ci dépendent en fait du marché. C'est l'offre et la demande qui dictent le prix. Il faut également souligner de façon générale que trop de machines ont été achetées et que trop de soi-disants «entrepreneurs» qui ne connaissent absolument rien à la calculation des prix jouent un rôle de trouble-fête. Ils fixent tout simplement leurs prix légèrement en dessous de ceux de leurs concurrents et sabotent le travail des entrepreneurs installés. Il m'est souvent difficile de comprendre comment des fabricants ou des vendeurs de machines puissantes et très chères peuvent remettre celles-ci entre des mains inexpertes — sans parler de situations financières plus ou moins douteuses — uniquement pour maintenir une certaine image de marque vis-à-vis de l'extérieur.

Les subventions et les crédits d'investissement

La question de savoir si une COUMA et un service d'entrepreneur agricole peuvent

collaborer ou non dépend de conditions similaires au départ. C'est pourquoi il me paraît absolument faux de gaspiller des deniers publics pour l'acquisition de machines. On connaît plusieurs cas dans lesquels des entrepreneurs privés n'ont pas obtenu de subventions pour le financement de machines alors que d'autres «Petites communautés» ou «Associations fictives» ont bénéficié d'une aide, et cela bien que le travail devant être effectué par ces machines ait été exactement le même. Je suis persuadé que l'agriculteur de plaine peut vivre sans subventions ou crédits d'investissement pour les machines. Ceux-ci ne servent finalement pas ou peu à l'agriculteur en particulier, mais ralentissent par contre considérablement l'utilisation communautaire des machines. Cette situation est ressentie actuellement dans plusieurs cantons, car les crédits d'investissement sont rares. Il reste à espérer qu'une uniformité cantonale pourra être réalisée.

Résumé

La question de savoir si les COUMA et les entrepreneurs agricoles peuvent travailler ensemble ou seulement l'un contre l'autre dépend de plusieurs facteurs. Les clients des deux parties — COUMA ou entrepreneur — profitent à longue échéance au maximum si leur palette de machines respective se complète. Il ne faut pas oublier que, du point de vue du chiffre d'affaire, il s'agit d'une collaboration entre un grand et un petit (David et Goliath). Si je pouvais exprimer un souhait, ce serait que l'utilisation communautaire des machines puisse se développer mais qu'elle reste l'affaire de personnes ou groupes travaillant de manière indépendante et sans le recours aux deniers publics ou crédits d'investissement. Leur slogan devrait être: «Débouché et coefficient d'utilisation optimaux!» Le but visé, c'est-à-dire une diminution des frais par l'utilisation communautaire ne sera atteint que grâce à une disponibilité, un travail impeccable et une collaboration à toute

épreuve entre l'entrepreneur agricole et la COUMA. De plus, une saine politique tarifaire de la part de l'entrepreneur est indispensable, car dès que le prix pour la mise

en service d'une machine spécifique est fixé trop haut, cela provoque l'achat de nouvelles machines, réaction que nous voudrions absolument éviter.

Progrès dans le stockage des céréales

Conservation par le froid

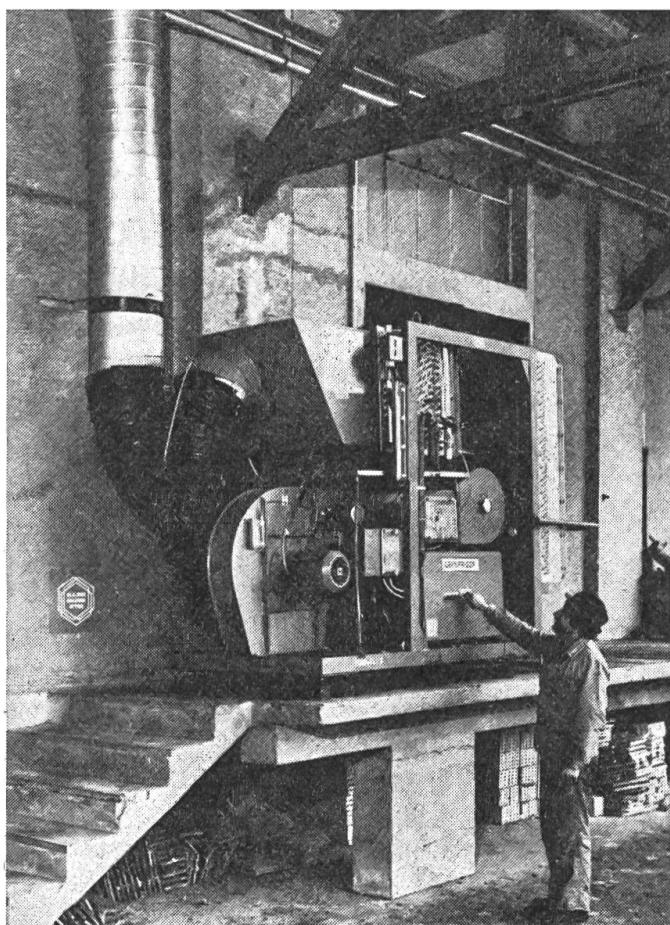
pd. / Il est en général peu connu qu'en Suisse une grande quantité des céréales indigènes ou importées est stockée après avoir été refroidie. La technique de la conservation par le froid des céréales a été développée et mise au point par Sulzer / Escher Wyss, et elle est connue dans le monde entier sous l'appellation de procédé

«*Granifrigor*». Les appareils conçus tout particulièrement à cet effet — désignés par «*Granifrigor*» — se trouvent déjà en service dans près d'une cinquantaine de pays, et cela sous toutes les latitudes et pour différentes conditions climatiques.

Pourquoi réfrigérer le blé?

Les grains de blé sont des substances vivantes dont la respiration continue pendant le stockage tout en dégageant de la chaleur; simultanément, il y a une perte de substance. La chaleur favorise en outre fortement la prolifération des insectes réfugiés dans les grains. Les grains de blé récoltés à l'état humide doivent être séchés pour pouvoir être conservés.

Pour les grains conservés à froid, la respiration est bloquée, les pertes de substance diminuent considérablement, les insectes sont condamnés à l'inaction, et il n'y a plus besoin de désinfection au gaz. Le refroidissement de céréales emmagasinées à l'état humide engendre automatiquement un séchage partiel, les grains froids permettent une plus forte teneur en humidité d'entreposage, des économies importantes de mazout sont réalisables pour les sécheurs, et des capacités de séchage considérées auparavant comme trop justes suffisent de nouveau amplement. Les silos à grains modernes sont de dimensions toujours plus grandes, et les grains ne peuvent plus se «refroidir» complètement, car le faible coefficient de conductibilité thermique exerce lui-même un effet d'isolation. Cette propriété, par ailleurs défavorable, présente toutefois des avantages considérables à la



Le 100e «*Granifrigor*» livré en Suisse a été mis en service récemment dans les Huileries SAIS, à Horn. Cet appareil conçu et mis au point par Sulzer / Escher Wyss est à même de réfrigerer entre 110 et 150 tonnes de semences oléagineuses par jour.